



**POLITIQUE CONCERNANT L'USAGE  
NON MÉDICAL DES DROGUES**

<b>Adoption :</b>  Résolution XXIV du Conseil provisoire de la CSDM du 3 juin 1998	<b>Modification :</b>
---	-----------------------

**1- OBJECTIFS**

- 1.1 Donner aux éducateurs des orientations à suivre afin de lutter de façon positive contre le phénomène de la drogue chez les élèves;
- 1.2 Aider les enfants à faire face aux problèmes de leur existence d'une façon constructive;
- 1.3 Collaborer avec les parents pour éviter aux enfants la consommation et l'abus de drogues qui risquent de compromettre leur santé physique et mentale;
- 1.4 Aider les enfants aux prises avec un problème de consommation ou d'abus de drogues.

**2- MODALITÉS D'APPLICATION**

- 2.1 Principes directeurs
  - 2.1.1 L'usage non médical précoce ou abusif des drogues, licites ou illégales, constitue un danger qui risque de compromettre la santé physique et mentale des enfants et des adolescents.
  - 2.1.2 Pour assumer la tâche de prévention qui revient principalement au milieu de l'éducation, il y aurait danger à mythifier et à isoler le phénomène de la drogue des autres phénomènes de masse des jeunes.
  - 2.1.3 Le phénomène drogue est le résultat d'une évolution. On ne naît pas « drogué ». Il importe donc de faire porter l'effort aussi bien sur les causes que sur les manifestations de l'usage des drogues.

- 2.1.4 Le phénomène de l'abus des drogues doit être envisagé comme l'indice ou le symptôme d'un malaise social ou individuel.
  - 2.1.5 L'éducation dispensée à l'école, au regard des drogues, visera surtout à aider l'enfant et l'adolescent à prendre une décision personnelle et éclairée.
  - 2.1.6 Mis en confiance et accepté, l'être humain est enclin à devenir plus responsable et capable de faire face aux problèmes de son existence d'une manière socialement constructive.
  - 2.1.7 L'éducation comprend l'enseignement de la nécessité et du respect de la loi dans la société.
  - 2.1.8 L'éducation face au phénomène drogue est une responsabilité que l'école partage avec les parents et avec la société.
- 2.2 Éléments de la politique
- 2.2.1 La politique de la CSDM au regard de l'usage non médical des drogues est essentiellement éducative et préventive. Elle vise le plein épanouissement de l'enfant et de l'adolescent non seulement au stade de son développement, mais encore pour sa vie d'adulte responsable.
  - 2.2.2 La Commission ne permet pas aux élèves et aux employés à son service la possession, la distribution et la consommation des drogues à l'intérieur de ses écoles (terrains, édifices, etc.).
  - 2.2.3 La Commission encourage le développement des attitudes éducatives qu'elle préconise et ainsi elle se propose de :
    - fournir de l'information sur le sujet aux enfants, parents et éducateurs;
    - établir des mécanismes de formation pour certains membres de son personnel pouvant devenir multiplicateurs de personnes-ressources dans les différents regroupements;
    - faire connaître aux écoles les diverses ressources susceptibles d'aider les usagers;
    - amener les écoles à proposer aux élèves d'autres moyens que la drogue pour satisfaire leurs besoins profonds et réaliser leurs aspirations;

- coordonner son action avec celle des autres organismes communautaires.

2.2.4 La Commission incite la direction de ses écoles à prendre toutes les mesures qui s'imposent, dans le respect des personnes et en tenant compte de la gravité des situations, pour appliquer efficacement sa politique de non-usage, non-distribution, non-possession des différentes drogues prises à des fins non médicales.

2.2.5 Afin de favoriser le travail de coordination qu'elle considère indispensable en matière de drogue et assurer l'efficacité des services aux élèves, la Commission recommande aux directions d'école de communiquer avec le Secteur de l'adaptation et des services complémentaires à chaque offre ou demande de travail de collaboration d'organismes extérieurs à ceux de la CSDM.

### **3 - CONCLUSION**

Cette politique se veut tout le contraire d'une législation entraînant la mise en place de règlements dont la rigidité irait à l'encontre des principes de toute saine éducation.